

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 28 mai 2025 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE2515511A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur, le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et la ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6, D. 125-1 à D. 125-6 et A. 125-2 et suivants ;

Vu les avis rendus le 28 mai 2025 par la commission interministérielle instituée par les articles L. 125-1-1 (II) et D. 125-3 et suivants du code des assurances,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe du présent arrêté, pour le phénomène et aux périodes indiqués.

Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

Art. 3. – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté dans les conditions prévues par les articles L. 125-2 et D. 125-5-9 du code des assurances. Le nombre de ces constatations figure dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

Art. 4. – La décision des ministres peut faire l'objet d'un recours administratif dans les conditions et les délais prévus par les articles L. 411-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration et l'article D. 125-1-2 du code des assurances. Elle peut également être contestée devant le tribunal administratif territorialement compétent par les communes ayant sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de la décision des ministres par le représentant de l'Etat dans le département, et par les autres personnes intéressées, dans un délai de deux mois courant à compter de la publication du présent arrêté.

Les documents administratifs préparatoires aux décisions de reconnaissance ou de non reconnaissance d'une commune en état de catastrophe naturelle, notamment les rapports d'expertise, sont communicables, sur demande, auprès du service déconcentré de l'Etat dans le département en charge de l'instruction des demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle dans les conditions prévues par l'article D. 125-1-1 du code des assurances.

Les communes qui ont déposé leur demande de reconnaissance de manière dématérialisée peuvent également accéder directement à l'ensemble des documents administratifs préparatoires en consultant leur demande dans l'application informatique iCatNat (<https://icatnat.interieur.gouv.fr>).

Art. 5. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 mai 2025.

*Le ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef du service
du financement de l'économie
de la direction générale du Trésor,*

C. BORIES

*Le ministre d'État,
ministre de l'intérieur,*
Pour le ministre et par délégation :
*L'adjoint au directeur général
de la sécurité civile
et de la gestion des crises,*
J.-F. DE MANHEULLE

*La ministre auprès du ministre de l'économie,
des finances et de la souveraineté industrielle
et numérique, chargée des comptes publics,*

Pour la ministre et par délégation :

*L'adjoint au sous-directeur
de la 5^e sous-direction
de la direction du budget,*

S. DOUMEIX

ANNEXE
COMMUNES RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Haute-Garonne	Auriac-sur-Vendinelle	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Haute-Garonne	Bachas	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Haute-Garonne	Bois-de-la-Pierre	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Haute-Garonne	Cabanial (Le)	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Haute-Garonne	Eaunes	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Haute-Garonne	Fustignac	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Haute-Garonne	Lavernose-Lacasse	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Haute-Garonne	Montlaur	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Haute-Garonne	Pin-Balma	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Haute-Garonne	Phns-Justaret	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Haute-Garonne	Portet-sur-Garonne	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Haute-Garonne	Saint-Félix-Lauragais	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Haute-Garonne	Saint-Orens-de-Gameville	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Haute-Garonne	Samouillan	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Haute-Garonne	Trébons-sur-la-Grasse	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Haute-Garonne	Villate	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Gers	Monguilhem	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Gers	Toujouse	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Landes	Arboucave	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Landes	Bourdalat	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Landes	Castelnau-Tursan	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Landes	Cazères-sur-l'Adour	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Landes	Duhort-Bachen	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Landes	Eugénie-les-Bains	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Landes	Geaune	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Landes	Hontanx	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Landes	Payros-Cazautets	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Landes	Saint-Loubouer	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Landes	Samadet	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Landes	Urgons	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Landes	Vignau (Le)	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Andiran	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Calonges	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Castelmoron-sur-Lot	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Grateloup-Saint-Gayrand	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Lot-et-Garonne	Lafitte-sur-Lot	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Laparade	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Lusignan-Petit	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Mézin	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Montagnac-sur-Auvignon	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Saint-Étienne-de-Fougères	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Sainte-Livrade-sur-Lot	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Sérignac-sur-Garonne	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Tonneins	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Lot-et-Garonne	Villeton	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn	Ambres	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn	Brousse	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Tarn	Cuq	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn	Cuq-Toulza	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn	Guitalens-L'Albarède	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn	Larroque	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn	Lautrec	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn	Montdurausse	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn	Peyregoux	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn	Puycelsi	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn	Saint-Genest-de-Contest	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn	Vénès	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Albefeuille-Lagarde	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Albias	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Tarn-et-Garonne	Aucamville	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Bloule	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Bouillac	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Brassac	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Bruniquel	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Castelsagrat	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Caussade	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Cayrac	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Cazes-Mondenard	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Durfort-Lacapelette	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Escatolens	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Tarn-et-Garonne	Honor-de-Cos (L')	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Lamothe-Capdeville	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Larrazet	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Léojac	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Mirabel	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Moissac	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Molières	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Monclar-de-Quercy	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Montalzat	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Montauban	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Montbeton	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Montech	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Tarn-et-Garonne	Montricoux	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Nègrepelisse	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Orgueil	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Piquecos	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Puycornet	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Puygailhard-de-Quercy	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Réauville	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Saint-Amans-de-Pelagal	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Saint-Étienne-de-Tulmont	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Saint-Porquier	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Saint-Sardos	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Sainte-Juliette	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Tarn-et-Garonne	Salvetat-Belmontet (La)	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Vaïssac	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Varembes	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Verlhac-Tescou	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Ville-Dieu-du-Temple (La)	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Villebrumier	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Tarn-et-Garonne	Villemaade	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Arcs (Les)	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Bormes-les-Mimosas	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Cannet-des-Maures (Le)	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Cogolin	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Garde-Freinet (La)	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.

Département	Commune	Phénomène naturel	Date de début de la période de reconnaissance	Date de fin de la période de reconnaissance	Nombre de reconnaissances au cours des 5 dernières années hors PPRN (article 3 de l'arrêté)	Motivations de la décision
Var	Gonfaron	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Grimaud	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Lavandou (Le)	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Luc (Le)	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025	3	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Mayons (Les)	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Môle (La)	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Plan-de-la-Tour (Le)	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025	2	L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Rayol-Canadel-sur-Mer	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.
Var	Vidauban	Inondations et coulées de boue	19/05/2025	20/05/2025		L'intensité anormale du phénomène durant l'évènement est caractérisée au regard des cumuls de précipitations qui présentent une période de retour supérieure ou égale à 10 ans.